

FORÉSIENS CÉLÈBRES.

LE

PÈRE DE LA CHAIZE,

Confesseur de Louis XIV (1).

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS.

(SUITE).

Le dernier article de l'Edit de révocation consacrait d'une manière formelle, en faveur des protestants non econvertis, la liberté de conscience. Cette mesure avait été dictée par une politique d'humanité et de pacification, et Louis XIV et son conseil avaient espéré en obtenir les plus heureux résultats. Or, ce fut précisément cet article 12 qui fut la cause occasionnelle de toutes les violences que l'inflexible Louvois exerça en secret contre les calvinistes. Tant que Louis XIV ne s'était pas prononcé sur la question de la liberté de conscience, les protestants avaient pu se méprendre sur ses intentions, et croire que ce prince était pleinement résolu à ne souffrir désormais dans son royaume qu'une seule religion, celle de l'immense majorité. Sous le poids de cette crainte et pour d'autres motifs encore, la plupart s'étaient déclarés catholiques. Mais à peine l'Edit de révocation eut-il été publié, que ceux d'entre eux qui ne s'étaient point convertis, se prévalurent aussitôt des dispositions de l'article 12, et ceux qui avaient cru devoir céder à la force des circonstances pour embrasser le catholicisme, furent saisis d'un violent désespoir, et malgré les

(1) Voir les numéros de janvier, février, mars, avril, juin, août, septembre, octobre 1857.